

Les alliances syndicales et le Front commun

Consultation en prévision de la négociation 2028

NÉGO 2028

**UN AVENIR
QUI NOUS
RASSEMBLE.**



Centrale des syndicats
du Québec

Introduction

- Nous entamons dès maintenant les réflexions sur la prochaine négociation collective du secteur public
 - Les demandes syndicales doivent être déposées au plus tard à la fin octobre 2027
- Le bilan de la dernière ronde de négociation conclut que le Front commun fut une expérience positive
 - Les gains n'auraient pas été possibles sans cette alliance qui, grâce à la force du nombre, a mobilisé les membres et donné une grande visibilité aux organisations

Introduction (suite)

- Nous devons réfléchir à l'opportunité de mener la prochaine négociation en front commun, et souhaitons consulter les membres sur la question
- Afin d'alimenter la discussion et préparer notre cadre stratégique, nous présenterons :
 - Le fonctionnement de la négociation du secteur public
 - L'historique des alliances syndicales
 - Les avantages et inconvénients liés à ce fonctionnement
 - Les orientations proposées

Fonctionnement de la négociation

- La négociation des conventions collectives du secteur public touche 615 000 employées et employés
 - Secteur de la santé et des services sociaux
 - Éducation
 - Collégial
 - Fonction publique
- La nouvelle loi 23, adoptée en 2025, a modernisé le régime de négociation et officialisé les deux niveaux de négociation : intersectorielle et sectorielle

Fonctionnement de la négociation (suite)

- Niveau intersectoriel : discussions directement avec le Conseil du trésor
 - Salaire
 - Retraite
 - Droits parentaux
 - Disparités régionales*
- *Depuis la loi 23, cette matière est identifiée comme sectorielle
- La loi prévoit que d'autres matières déterminées par le gouvernement peuvent être négociées à ce niveau
 - Dans le passé, d'autres matières ont effectivement été négociées au niveau intersectoriel, comme la prime des ouvriers spécialisés ou la contribution patronale aux assurances

Fonctionnement de la négociation (suite)

- Niveau sectoriel : conditions de travail négociées par les fédérations avec les comités patronaux de négociation (CPN). Les CPN regroupent les ministères concernés et les représentantes et représentants des établissements
 - Les sujets sectoriels peuvent être les suivants : charge de travail, classification, sécurité d'emploi, absences, etc.
- Le Conseil du trésor peut intervenir sur certaines matières sectorielles en fonction de ses priorités ou du coût des demandes. Cette possibilité est maintenant officiellement prévue à la loi 23

Historique des alliances syndicales

- C'est pour répondre à la centralisation du pouvoir de négociation par la partie patronale que le premier front commun est né en 1972. L'objectif était de s'imposer comme interlocuteur unique de la partie syndicale
- Historiquement, les alliances syndicales prennent la forme d'un front commun qui regroupe les centrales syndicales afin de négocier les matières intersectorielles
- En front commun, les centrales :
 - Constituent une seule équipe de négociation, harmonisent leurs revendications et se donnent un calendrier et une stratégie de mobilisation et de négociation communs
 - Signent un protocole qui détermine le fonctionnement, les règles de décisions et le partage des ressources
 - Concluent généralement une entente de non-maraudage

Historique des alliances syndicales (suite)

- Depuis 1972, seulement trois négociations n'ont pas donné lieu à la création d'un front commun
- Parmi les expériences de front commun, deux se sont soldées par une rupture de l'alliance
- En l'absence d'un front commun, le gouvernement cherche à conclure une entente avec le groupe le plus réceptif à ses propositions, ce qui crée une concurrence entre les organisations
- Il y a un seul régime de retraite, de droits parentaux et de disparités régionales. Il y a donc un seul règlement intersectoriel. Le gouvernement ne conclut pas d'entente de principe au niveau intersectoriel tant qu'il n'a pas la certitude qu'il peut obtenir l'adhésion de la masse critique
- Le Front commun s'est toujours imposé comme l'interlocuteur pour conclure une telle entente de principe

Historique des alliances syndicales (suite)

- En 2023, le Front commun s'est imposé comme interlocuteur du gouvernement alors qu'il représentait 76 % du personnel
- Les centrales peuvent mettre de l'avant leur stratégie de négociation
- Si nous ne faisons pas partie d'une alliance syndicale, il y a un risque que le règlement négocié par d'autres nous soit imposé
- En 2023, l'entente conclue par le Front commun CSQ-CSN-FTQ-APTS a été appliquée à toutes les autres organisations syndicales qui ne faisaient pas partie de cette alliance

Historique des alliances syndicales (suite)

- Historiquement, les alliances syndicales comme les fronts communs ne sont accessibles qu'aux centrales syndicales
- La question de l'inclusion des syndicats indépendants s'est posée dans le passé
- En 2010 et 2015, à travers le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), nous avons accueilli certains syndicats indépendants. Le bilan de la ronde de 2015 démontre qu'une telle structure supplémentaire brime la visibilité de la CSQ et de ses affiliés et alourdit les processus de décisions
- Lors de la dernière ronde de négociation, un front commun a été formé par la CSQ, la CSN et la FTQ. L'APTS s'est ajoutée par la suite. Le Front commun représentait tous les titres d'emploi des réseaux scolaire, collégial et de la santé et des services sociaux
- L'APTS ne siégeait pas à la table intersectorielle

Avantages et inconvénients

- Capacité de négocier

Avantages	Inconvénients
Bénéficier d'un rapport de force lié au grand nombre de membres	Subir les difficultés à changer rapidement de stratégie selon la conjoncture, particulièrement en blitz
Être l'interlocuteur clair et décisionnel devant le gouvernement	Être responsable du règlement
Réagir de façon cohérente aux stratégies et aux objectifs du gouvernement	
Participer à la détermination des orientations prioritaires	Accepter des compromis sur les orientations prioritaires portées à la table centrale
Contrôler davantage le rythme et la coordination des négociations sectorielles	
Pouvoir déterminer les niveaux de négociations plutôt que laisser le gouvernement les dicter	
Être capable de bloquer l'ensemble des services publics par les moyens de pression	
Empêcher le gouvernement de signer avec le groupe le moins exigeant ou qui fait son affaire	
S'assurer que nos préoccupations particulières sont respectées par l'entente centrale	

Avantages et inconvénients (suite)

- Processus démocratique

Avantages	Inconvénients
Prendre part aux décisions sur les stratégies et le règlement	Vivre un processus décisionnel plus lourd et plus lent
Permettre une concertation entre les centrales et leurs composantes	Subir les frictions découlant de l'asymétrie entre les processus décisionnels, le rythme et les cultures des différentes centrales
	Accepter les compromis découlant de l'harmonisation de nos orientations et de nos plans d'action

- Communication et visibilité

Avantages	Inconvénients
Bénéficier d'un message unifié dans l'espace public	Voir sa visibilité réduite comme organisation au profit de l'alliance syndicale
Profiter d'une mise en commun des ressources	Constater des inégalités dans le respect des consignes de diffusion et de visibilité

Avantages et inconvénients (suite)

- Vie syndicale

Avantages	Inconvénients
Disposer d'un canal de communication officiel entre les centrales	Assumer les charges de la coordination
Bénéficier de voies facilitatrices pour les négociations sectorielles	
Éviter d'avoir à consacrer d'énormes ressources au maraudage	Limiter sa capacité d'aller chercher de nouveaux membres

Orientations

- Bien que des discussions informelles ont lieu en lien avec la prochaine ronde entre les représentantes et représentants politiques de la CSN et de la FTQ et le président de la CSQ, la CSQ a la volonté de consulter ses affiliés avant de s'engager ou non dans une alliance syndicale de négociation
- Le bilan de la négociation a fait ressortir que, malgré un processus décisionnel plus contraignant, le Front commun n'a jamais empêché la CSQ de mettre de l'avant ses orientations

Orientations (suite)

- L'expérience du Front commun lors de la dernière ronde de négociation aura permis de conclure que la CSQ et ses fédérations ont bénéficié d'une très bonne visibilité à travers cette expérience. Le Front commun aura plutôt mis en lumière les organisations le composant
- De plus, le Conseil du trésor exerce un contrôle de plus en plus serré sur les négociations sectorielles. Le fait d'être l'interlocuteur principal à la table centrale permet d'intervenir de manière stratégique auprès du Conseil du trésor en faveur des négociations sectorielles

Orientations (suite)

- Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec une stratégie de négociation qui laisse place à un front commun, en autant que la conjoncture et que les objectifs de la négociation s'y prêtent.

Tout à fait d'accord – Plutôt en accord – Neutre – Plutôt en désaccord – Tout à fait en désaccord



**Centrale des syndicats
du Québec**